

Étranglé par la facture sociale, Pully augmente ses impôts de deux points

Politique

La Ville, qui est dans les chiffres rouges et se débat avec les charges cantonales, opte pour une hausse fiscale modérée

Puisque le Canton reprend le financement des soins à domicile et augmente son point d'impôt de 1,5, les Communes vaudoises étaient censées baisser le leur dans la même proportion. Comme deux tiers des dites Communes, Pully ne va pas jouer le jeu

de cette bascule fiscale. La Ville augmente même son taux d'imposition de 61 à 63 pour une durée d'un an.

Une démarche étonnante de la part d'une Municipalité PLR (4 élus sur 5), un parti traditionnellement opposé aux hausses fiscales. Le syndic, Gil Reichen, s'explique: «Ce cadeau cantonal ne concerne pas les Communes à forte capacité financière telles que Pully qui, dans cette bascule fiscale et en raison d'un rendement d'impôts élevé, perdrait 340 000 francs.»

La raison de la hausse est ailleurs, précise-t-il en pointant l'explosion de la facture sociale cantonale. «Elle est très pénalisante pour quelques Communes comme la nôtre. Elle ne cesse d'augmenter et se cumule avec les changements des règles de répartition. Le poids de cette répartition équivaut pour nous à 29 points d'impôts; notre déficit structurel est directement lié à ce facteur. Le système est allé trop loin. Ce n'est pas possible qu'une Commune n'ait qu'un tiers de ses recettes fiscales pour tourner. Pully doit aujourd'hui emprunter non seulement pour les investisse-

«Nous nous sommes demandé jusqu'où on pouvait aller sans risquer le référendum»



Gil Reichen (PLR)

Syndic de Pully

ments mais aussi pour le ménage courant.»

Les autorités estiment qu'il faudrait augmenter les impôts d'environ 8 points pour rétablir les finances. Une option pas supportable politiquement, jugent-elles. Leur compromis politique - une hausse modérée de 2 points - est un pari. «À 65 points, le référendum est une quasi-certitude, ce qui à coup sûr nous ramènerait au statu quo», plaide le syndic.

Ce n'est pas l'avis des socialistes, qui demandaient de monter le point d'impôt à 65. André Ogay (PS) a souligné «la gravité de la situation financière. Nous devons

emprunter pour nos dépenses courantes et allons atteindre des records d'endettement (*ndlr: 120 millions fin 2019, selon les prévisions*). La situation ne risque pas de s'améliorer dans les années qui viennent... Nous fonçons droit dans le mur. Ayons le courage de prendre les mesures nécessaires pour contenir la catastrophe.»

L'Union pulliérane et l'Alliance du Centre militaient pour leur part pour le statu quo, qualifiant la hausse de 2 points de «mesure comparative au budget déficitaire de 13,5 millions» et réclamant «un véritable plan d'assainissement des finances. Il ne suffit pas simplement d'augmenter les impôts. Il faut aussi agir sur les dépenses.»

Lors du vote qui a vu s'affronter les deux amendements socialiste et centriste, les élus PLR ont soutenu le statu quo en vue de balayer la proposition du PS. Une stratégie payante puisque, au final, c'est la proposition de la Municipalité qui est passée à une confortable majorité.

L'Union Pulliérane voulait un référendum spontané. Pas le Conseil, qui a balayé sa proposition. **Marie Nicollier**

PUBLICITÉ

24 heures

Partenaire média

La Voile

Création musicale
Ferran Gili-Millera et Nicolas Ruegg

Nyon, Théâtre de Marens, samedi 16 novembre 2019 à 20h30

Lausanne, Salle Paderewski, dimanche 17 novembre 2019 à 17h00

Morges, Temple, samedi 23 novembre 2019 à 20h30

et dimanche 24 novembre 2019 à 17h00

Chœurs mixtes La Récréation, Morges et l'Alouette, Bursins
Chœur d'hommes l'Echo de la Risaz, Grancy
Orchestre Amabilis, Lausanne

Direction Ferran Gili-Millera

Récitant Nicolas Ruegg

Réservation des places : www.monbillet.ch ou 024 543 00 74

